Nouvelles Étrangères

LES TROUBLES OUVRIERS

A DANTZIG

Berlin, 4 mars. — A Dantzig, les ouvriers sans travail se sont livrés à de bruyantes manifestations ; plusieurs boulangeries et boucheries ont été pillées.

On signale également des troubles à Bernburg (duché d'Anhalt). Les ouvriers sans travail ont attaqué les ouvriers travaillant au chemin de fer et ont manifesté devant l'hôtel-de-ville en criant : « Donnez-nous du pain ! Vive le socialisme ! » La police dut intervenir et eut beaucoup de mal à rétablir l'ordre.

La police de Wandsbeck (Slesvig-Holstein) a fermé une école de libre-enseignement socialiste qui donnait l'enseignement à quatre-vingt quatre enfants. Les libre-penseurs réorganiseront leur école à cinq cents mètres de Wandsbeck sur le territoire hambourgeois.

Les amours tragiques

Tentative de meurtre suivie de suicide

Ou télégraphie de Nîmes, 4 mars :

Ce soir, à huit heures, dans la rue Dorée à côté le théâtre d'un drame sanglant. Le nommé Jouy, ouvrier bijoutier, a tiré un coup de revolver sur une jeune fille, nommée Henriette Louvier, et s'est ensuite brûlé la cervelle avec le même arme.

La jeune fille a été blessée légèrement, mais Jouy est mort sur le coup.

C'est parce que la demande en mariage qu'il avait formulée aux parents de la jeune fille avait repoussée que Jouy a commis ce double attentat.

Le Mouvement gréviste

LES COCHERS PARISIENS

Fin de la grève

Paris, 4 mars. — Les cochers grévistes ont voté à l'unanimité un ordre du jour de cessation de la grève mettant à l'index la Compagnie *l'Urbaine* et déclarant que les cochers de cette Compagnie vont chercher du travail ailleurs.

UN GROS PROCÈS

56 millions de bénéfices avec 3 millions de capital

Le conseil de préfecture du Nord s'est occupé dans son audience de ce jour d'une affaire qui par son caractère spécial, l'importance des intérêts en jeu et certaines détails fort curieux, sort tout à fait du cadre des batailles.

Il s'agit du procès intenté par l'Etat à la société anonyme de *La Sambre française canalisée*, société actuellement en liquidation.

L'Etat reproche à la Société qu'elle devait, ainsi que l'indiquait le cahier des charges, exécuter pour deux millions cent mille francs de travaux dont les plans et devis avaient été acceptés par le concessionnaire, l'Etat disonnous, vient de mettre en demeure la Société d'exécuter ses engagements.

Malheureusement, il est un peu tard. La concession a pris fin le 15 mars 1890, et on eut été mieux inspiré en donnant avant cette époque, satisfaction aux vœux exprimés à maintes reprises au Conseil général par MM. Semilort et Everard Eliez, et à ceux présentés par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes.

On poursuit seulement aujourd'hui mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans cette affaire, c'est qu'en réalité, la concession expirait légalement non pas le 15 mars 1890 mais bien le 8 décembre 1880, ce qui fait que « *la société de la Sambre a pervu indûment des droits de péage sur la batellerie pendant neuf ans et trois mois.*

Voici du reste et pour procéder par ordre, la phylonomie de l'intéressante audience qui s'est tenue aujourd'hui à la préfecture du Nord.

Devant le conseil de préfecture

M. Facon président, ayant à sa droite M. Ricard et à sa gauche M. Grand, conseiller-rapporteur.

M. Salmon, conseiller de préfecture faisait office de commissaire du gouvernement.

L'Etat était représenté par Me Forée de la cour d'appel de Paris, avocat du ministère des travaux publics.

La société de la Sambre Française canalisée avait pour avocat Me Benoist, ancien avocat-général à la cour de cassation et pour avoué Me Jaspar.

M. Derôme, ingénieur en chef de la navigation assistait aux débats.

Lecture du rapport est donnée par M. Grand.

Le rapport

Le rapport établit qu'un projet de travaux à exécuter pour le perfectionnement de la navigation de la Sambre avait été mis en adjudication le 7 septembre 1825, à la préfecture du Nord.

Le concessionnaire agréé était un nommé Michel Foqueur, entrepreneur à Dunkerque, qui accepta le cahier des charges avec tous les plans et devis annexés, précisant les travaux à exécuter.

Une ordonnance royale en date du 8 février 1826 ratifia la concession dont la durée devait être de cinquante-quatre ans et dix mois.

Les travaux qui devaient être terminés le 1er décembre 1829 ne furent commencés qu'en 1832, par les sieurs Urbain et Pard, successeurs du concessionnaire et le remplaçant dans ses droits et obligations. Or, en 1837, et bien que les travaux exécutés ne fussent pas seulement ceux stipulés par le cahier des charges, un commissaire du gouvernement procéda à la réception des travaux.

En 15 décembre les concessionnaires créèrent une société anonyme au capital de 3 millions pour exploiter la concession.

Les travaux ne furent toujours pas exécutés, et c'est maintenant en 1882, qu'on songe à contraindre l'ancienne Société à se conformer aux obligations de son cahier des charges. Ajoutons que cette société s'y refuse de la façon la plus absolue.

D'autre part, on prétexte que la concession expirait le 15 mars 1890, la commission du sieur Michel Foqueur *ayant été égarée depuis 1820*.

C'est M. Derôme, ingénieur de la navigation qui, récemment découvrit le précieux document et établit la date d'expiration de la concession. Cette-ci, ainsi que nous l'avons dit plus haut, devait prendre fin le 8 décembre 1880.

La Société de la *Sambre canalisée* n'est guère de soulief mot de ce détail et pendant neuf ans et trois mois, elle perçut un péage auquel elle n'avait aucun droit.

Cette histoire ne renversera point le prestige administratif sur elle laissera planer sur bureaucratie du temps passé, un vague soupçon de négligence et peut être même quelque chose de plus fâcheux encore.

Historique de l'affaire

M. Forée qui plaidait pour l'Etat a développé avec de très intéressants détails, l'historique de l'affaire.

Le droit de péage avait été concédé à de certaines conditions qui n'ont été qu'imparfaitement remplies.

L'administration avait, dans la nomenclature des travaux imposés et acceptés par le concessionnaire, prescrit la construction de digues sur un espace de 26 kilomètres, à partir de Landrecies ; elle avait également prévu des contre-fossés à droite et à gauche, un double chemin de halage et fixé le tirant d'eau minimum de la Sambre à deux mètres pour permettre la navigation de bateaux fortement chargés.

On ne devait à aucun prix creuser le lit de la Sambre.

Or, écoutez cela et à peu près rien que cela qui a été fait. Il faut dire que jamais, du reste, la Société n'a tenu compte des projets de l'administration. Il en résulte que sur une espace de 56 kilomètres, comme il n'y a qu'un seul chemin de halage, coupé par tronçons, tantôt à droite, tantôt à gauche, les bateaux doivent changer dix fois de rives et il y a, par intant des parcours de cinq cents mètres à faire sans pouvoir et lier les chevaux.

D'autre part, les propriétés riveraines sont fréquemment inondées. Il y a eu des périodes d'inondation qui ont duré 76, 89 et jusqu'à 122 jours.

Et tout cela parce que la société est restée constamment sourde aux mises en demeure qui lui ont été faites d'exécuter les travaux stipulés au cahier des charges.

La mauvaise volonté de la société provient de ce fait qu'en 1837, un sieur Raffeno de Lille, inspecteur-divisionnaire des ponts-et-chaussées, chargé de la vérification des travaux, a donné une sorte de quittance aux concessionnaires, en reconnaissant effectuer les travaux.

Cet excellent fonctionnaire dans un excès d'enthousiasme bien étrange, déclarait même dans son rapport que dégorniais les prairies avec sinuosités de la Sambre n'étaient plus inondables.

Or, 24 heures après cette brillante affirmation, les riverains affolés par le débordement de la Sambre, pétitionnaient en masse pour que le niveau de la Sambre fut abaissé de 0,40 centimètres. Et rien n'est changé depuis lors.

De 1840 à 1854, les mises en demeure se succèdent ébranlant tantôt du préfet, tantôt du ministre, la société reste sourde. Elle a pourtant qu'elle n'a jamais rempli les obligations que lui prescrivait une loi, mais elle semble ne pas s'en soucier.

La prescription qu'elle invoque en se plaignant que l'article 2270 n'est pas recevable, ainsi que l'établit brillamment Me Forée qui termine sa solide plaidoirie par une révélation des plus édifiantes :

Il paraît que la *Société de la Sambre canalisée* qui reclame avec tant d'humeur quand on la met en présence de ses obligations pour elle et qui n'ont jamais été tenus, cette société fondée au capital de trois millions a gagné au cours de sa concession la somme rondelette de *cinquante-six millions.*

Aussi, en terminant, Me Forée demande-t-il au conseil de préfecture de réserver sa pitié pour des infortunes mieux établies.

Me Benoist a pris ensuite la parole et s'est efforcé de réfuter les arguments de l'avocat de l'Etat.

Le conseil de préfecture se rendra pas son jugement avant quinze jours.

Conclusion

En attendant, il résulte des débats :

1° Que la *Société de la Sambre canalisée*, par sa négligence volontaire, par son refus systématique d'exécuter les travaux qui lui incombaient, été la cause indirecte des inondations multiples dont souffrent depuis de longues années les populations riveraines de la Sambre.

2° Et que pendant neuf ans et dix mois, cette société a perçu, illégalement, un droit de péage sur la batelierie.

Va-t-on juridiquement pouvoir faire rendre gorge à ces accapareurs d'écus ?

— Nous en doutons un peu malheureusement, toutefois si notre conseil de préfecture trouve un joint pour presurer fortement cette sacoche d'argent mal gagné, nous comptons qu'il n'y manquera pas.

Ce serait, nous en sommes certains, un véritable soulagement pour les populations riveraines de la Sambre, d'apprendre que l'Etat a pu enfin contraindre la néfaste Société à élever les digues protectrices depuis si longtemps attendues et toujours vainement réclamées.

E. LAGUILLIÈRE-BEAUCLERC.

SOUSCRIPTION

pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. A. Tostein

Fiers-les-Lille. — MM. D'Hasbrouck, rentier, 1 franc. — Ladrière, instituteur, 1 fr. — Millasseau, id., 1 fr. — Bouchez, Hasbrouck, ouvrier, 1 fr. — Charles Liénard, cultivateur, 1 fr. — Louis Caillez, cultivateur, 0,50 c. — Demoussesux, garde-champêtre, 0,50 c. — Dendiével, instituteur adjoint, 0,50 c. — Dechy, id., 0,50 c. — Defives, cultivateur, 0,50 c. — Alph. Delassalle, id., 0,50 c. — Chappron, sous-officier en retraite, 0,50 c.

Chronique locale

ROUBAIX

Une importante arrestation pour vol. — Hénocque, cafetier sur la Grande-Place s'aperçevait depuis quelque temps qu'une partie de l'argent de ses recettes, déposées dans son comptoir disparaissait.

La valeur devait certainement être un employé de la maison ; pour éclaircir ses soupçons, M. Hénocque plaça, il y a quelques jours, trois pièces de cinq francs dans un coin du tiroir et constata quelques heures après que deux d'entre elles avaient été enlevées. Le cafetier soupçonna immédiatement un garçon de café, Gaston Lacoye, âgé de 21 ans et tenta une dernière épreuve ; il déposa vendredi vers deux heures de l'après-midi, huit pièces ne sont sous un fond du comptoir et fit une marque sur chacune d'elles. Il prétexta ensuite une course revint environ une demi-heure plus tard : plusieurs pièces avaient déjà disparu.

M. Hénocque n'hésita plus et s'empressa d'aller déposer une plainte entre Gaston Lacoye : l'agent de sûreté Cuvelier procéda immédiatement à l'arrestation du garçon de café et le conduisit devant M. Hoche, commissaire de police du 1er arrondissement. Ce dernier fit une perquisition dans l'après-midi à la chambre de Lacoye et y découvrit dans une boîte une somme de 260 fr. en pièces de 5 fr., de nombreux effets d'habillements et plusieurs autres objets.

Lacoye interrogé interrogé par M. Horber a fini par avouer être l'auteur de ces nombreux vols et a été maintenu en état d'arrestation.

Combats de coqs — Dimanche prochain 6 mars, attaque d'une partie à l'estaminet du Petit Barbier, contre une société de Watrelos.

— Dimanche 6 courant, attaque d'une partie de 50 francs, au Bon Vivant, contre la société de l'Epuisette ; rendage de cette partie le dimanche 27 courant.

Partie de chiens ratiers. — Dimanche prochain 6 mars, aura lieu chez M. Méplomb, cabaretier Place du Trichon, une importante partie de chiens ratiers, entre 4 lices appartenant à M. Hennequin, de Roubaix, et à Blanchelle à M. Trenel, de Boubaix. Chaque chien aura vingt rats à dévorer.

L'enjeu est de cent francs, la mise au pare aura lieu à 4 heures précises. L'entrée est de 0,30 centimes.

Petits faits. — L'agent Catteau passant rue Mirabeau, hier vers 6 heures et demie du soir, entendit tomber de l'escalier d'un estaminet tenu par Justine Lefebvre, procès-verbal fut dressé à la charge de la cabaretière.

Vol d'un paquet de chanvre. — L'agent Lefebvre, de garde rue de la gare hier vers 11 heures du matin, aperçut quatre individus suspects emporter un paquet de chanvre à 20 centimes pour 10 centimes. Interrogé, Georges Olivier, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Fontaine, qui prétendait avoir commandé de ce chanvre a fait conduit au dépôt du lier arrondissement. On supposait que le paquet avait été malheureusement soustrait par le gamin pendant une course abusive d'un débitant.

Chambre syndicale des ouvrieurs. — La chambre syndicale des ouvrieurs invite ses membres à se réunir à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 6 mars à six heures précises du soir, en son local, place de la liberté, 10. Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux. — Correspondances.

CHANGEMENT DE DOMICILE

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

55, rue des Fabriquettes, 55

Défense en Justice, Tribunaux de Commerce et Juges de Paix. Consultations gratuites de dix heures à midi. Agence immobilière. Expertises après incendies.

26au12m. 4181

TOURCOING

L'ancien cimetière. — En dépit des fortes gelées que nous subissons, les travaux de terrassement pour la nouvelle sacristie de Saint-Christophe se poursuivent activement. On trouve toujours de nombreux ossements humains mais rangés régulièrement.

D'ex-built caisses ont été transportées hier, en trois convois, au cimetière et déversées dans la tranchée.

On n'a encore fait aucune découverte bien importante.

Un hardi voleur. — Vif émoi hier matin, vers 10 h. 1/2 à l'ouverture par l'arrestation d'un jeune et hardi voleur.

Mme veuve Desmyttère tient au n° 42, une petite boutique de quincaillerie.

Mme Desmyttère ou un jeune fille ont l'habitude de fermer cette porte à clef lorsqu'elles se trouvent dans une partie éloignée de leur habitation.

Ce matin, Mademoiselle Desmyttère faisait ses chambres en haut, ayant la clef du magasin en poche, et Mme Desmyttère se trouvait dans sa cuisine. Tout à coup un bruit insolite frappa cette dernière, bruit produit par la chute d'objets accrochés dans le magasin.

Elle alla voir, et à travers les barreaux de la porte elle crut apercevoir un individu qui se tenait blotti derrière le comptoir.

Pour être plus certaine, elle sortit sur la rue et regarda par la fenêtre qui se trouve précisément juste en face son comptoir. Alors elle vit très bien qu'un malfaiteur se tenait là accroupi.

Elle appela aussitôt sa jeune fille et des voisins qui se mirent à la poursuite.

Mlle Desmyttère courut au poste de police et en revint bientôt accompagnée du brigadier Clarisse et de l'agent de sûreté Martens.

2° Et que pendant le temps, le voleur s'était décidé à sortir de derrière le comptoir et se tenait debout devant la porte, gardé à vue par une personne qui passait dans le quartier. On aurait dit un oiseau en cage.

C'est le brigadier Clarisse qui ouvrit la porte. Le gaillard se mit aussitôt à protester de son innocence. Il était entré dans le magasin en passant par-dessus la porte s'il vous plaît, que dans l'intention d'y demeurer honnête à chetter pour un sou de clou à sabots.

Mademoiselle Desmyttère lui avait proposé pour faire cette acquisition. Dans le tiroir du comptoir où Mme Desmyttère laisse toujours la somme de 5 fr., il manque 1 fr. 50.

Cette somme n'a pas été retrouvée sur le jeune malfaiteur qui l'aura jetée au milieu des membreux objets renfermés dans la boutique.

Conduit devant M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, le hardi voleur a déclaré se nommer Fortunat Coutier, 17 ans, tranchant de profession à Roubaix, rue de la Paix, cour Deboosser. Il a déjà fait trois stages dans des maisons de correction pour complicité de vol.

Maintenu en état d'arrestation, il sera transféré aujourd'hui à Lille.

Audacieuse tentative de vol. — Dans la nuit dernière s'est produite une audacieuse tentative de vol, a été commise chez MM. Pierre et Achille Pollet, peigneurs de laine, rue de Dunkerque.

Des malfaiteurs ont pénétré dans un terrain vague sur lequel ouvre l'une des portes du bureau.

A l'aide d'une forte pince en fer ils tentèrent de fracturer cette porte. Ils avaient réussi à faire sauter la gâche de la serrure, mais deux solides verrous leur opposèrent une résistance qu'ils durent abandonner.

D'un autre côté un coffre-fort est adossé à la porte qui est ainsi pour ainsi dire condamnée et ils n'auraient évidemment pu le ébranler.

Cette tentative de vol a pu être commise entre 2 et 3 heures du matin, car les chiens du quartier ne se sont pas furieusement aboyé.

La commissaire du 3e arrondissement a ouvert une enquête.

Commencement d'incendie. — Hier matin, vers dix heures, un commencement d'incendie s'est produit dans la grande salle du Cercle Catholique, Grand'Place.

Un garçon s'aperçut tout à coup qu'une épaisse fumée sortait de derrière l'une des glaces de grandes dimensions qui garnissent la salle.

C'était une planche servant de support à cette glace, qui avait pris feu par suite du voisinage trop immédiat du tuyau de tirage d'une grande prussienne.

Les pompiers casernés du poste de la place Charles Roussel arrivèrent sur les lieux au moment où l'eau avec les pompes à vapeur dont on n'eut pas à faire usage.

La glace enlevée de son encadrement quelques beaux d'eaux suffirent pour éteindre le feu.

Les dégâts consistent dans la détérioration partielle de la glace dont l'étamage a été enlevé sur une partie et qui est légèrement écornée. Il y a assurance.

Cours gratuit d'instruction militaire. — Les jeunes gens des classes 1891 et 1892 sont informés que le cours public et gratuit d'instruction militaire (école de soldat) a lieu tous les dimanches matin, de neuf heures à midi, dans le local de la Société municipale de gymnastique et d'armes « La Tourquennoise », rue Verte (dépôt des pompes).

Société municipale de gymnastique et d'armes, la « Tourquennoise ». — Nous apprenons que la Commission de la société municipale de gymnastique et d'Armes, la Tourquennoise, s'est réunie lundi dernier et a décidé de prendre par au concours et à la grande fête française de gymnastique qui doivent avoir lieu à Nancy, les 5 et 6 juin prochain et auxquels doit assister M. Carnot, le président de la République.

Nous rappelons que le **Paris-Piano** se trouve au bureau du journal, rue Verte, 56 à Tourcoing. — *Chaque numéro du* **Paris-Piano** est en vente au prix de 1 *fr. Il contient deux morceaux de musique ou de chant de 5 à 7 c. chaque (prix marqué) c'est donc 12 c. de musique que contient chaque numéro du* **Paris-Piano**.

Vient de paraître le n° 5 contenant *L'Hôtel*, mélod e, poésie de Victor Hugo, musique de Julie Borchet — L'impromptu pour piano, par Georges Sporck.

Les 3me et 4me numéros de **PARIS-PIANO** sont en vente au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Tourcoing

Le 4 mars 1892, par Rouzies-Dujardin fils, opticien Grand'place

Thermomètre maxima de la nuit	4° ./.	au-des. 0
» minima de la nuit	7° ./.	au-des. 0
» à 7 h. du soir	5° ./.	au-des 0
» à 6 h. du soir	3° ./.	au-des. 0

Baromètre à 6 heures du soir, 779 m/m B.t. 3m hausse sur la veille de 2 m/m.

WATTRELOS

Les préposés Douarinon et Sarda de service en avant du pavé de Roubaix, rue Neuve, rue Jules du matin, ont arrêté le nommé Schté Séatie Jean, âgé de 15 ans 1/2, demeurant rue d'Alger à Roubaix, porteur d'un ballot renfermant 108 bottes d'allumettes d'une valeur de 54 fr.

Lisseline. — Nous apprenons avec plaisir que le nommé Hippolyte Lefebvre, préposé de donnée vient de finir sa vingt-cinquième année de service. Durant sa longue carrière cet employé n'a encore aucune punition, aussi nous sommes heureux d'adresser nos plus vives félicitations à cet honorable fonctionnaire dont la républicaisme est bien connu de tous.

Le dialogue suivant se passe entre un aveé d'une commune du canton Nord de Tourcoing et un Bruxellois :

La cavé. — Tiens, mon ami, vous allez toujours bien (une poignée de mains), on ne se revoient pas trop depuis la fête de la Fédération ! Et les petits enfants ?

Bruxellois. — Eh bien, mon ami, on est encore toujours si acharné pour la politique ?

R. — Oui, monsieur, le gouvernement de la Rép publique est bien, mais, tu vois, il ne sera un homme ‘de cœur et je fais ce que je peux pour lui faire gagner des voix.

Le cavé. — Vous avez tort, mon enfant, voyez vos ennemades, ils ne font pas comme vous, et ils sont beaucoup plus intelligentes.

R. — Chacun fait son lit comme il veut se coucher.

Le cavé. — Votre père était un bien brave et honnête homme et pourtant il n'était pas républicain.

R. — Mon père avait son opinion, moi j'ai la mienne, je ne changerai pas.

Le cavé. — Vous voyez cependant que ce n'est pas ce qui fait qu'on gagne ?

R. — J'espère les avoir ; j'ai été reçu à l'inspection et je crois être bien noté.

Le cavé. — Enfin, au revoir, mon enfant, portez-vous bien.

Bréfhémes, je connais votre C... et sayez persuadé que ce n'est pas en agissant ainsi que vous obtiendrez de l'avancement.

Dirait-il vrai ? — Le dévoué fonctionnaire ne devait-il son état stationnaire qu'à son républicaisme ! Nous n'osons y croire.

Nous nous avons appelons l'attention de l'administration supérieure sur ce point, qu'un salarié de l'Etat semble se détourner de ses devoirs en employé du gouvernement.

Cette preuve et tant d'autres suffront-elles enfin pour que ce digne pasteur soit mis à la raison ?

LILLE

LES DÉVALISEURS DE CHATEAUX

LEUR ARRESTATION

(Nouveaux détails)

Pour nos lecteurs qui n'ont pas reçu notre seconde édition, nous allons résumer en quelques lignes les détails que nous donnons sur cette importante capture, qui fait, comme nous l'avons dit, le plus grand honneur à notre police locale.

Les deux inculpés sont allemands. Le principal, Sommers, Edouard-François, dit Franz Richard, dit Sommer est né à Munster, le 17 avril 1856 ; il a par conséquent 37 ans. C'est un malfaiteur hardi et dangereux, qui a de nombreuses condamnations à son actif ; dont une à 15 ans de réclusion prononcée par la cour d'assises d'Anvers. Il a une maîtresse nommée Marie Richard, âgée de 30 ans.

L'autre est un nommé Wilhelm Schemansky, 22 ans, né à Hanôvre ; il n'était, d'après ses dires, que l'aide du précédent.

Dans la soirée, le Parquet a interrogé une fille, Bertha Sommer, qui est la maîtresse, avait rendes-vous avec Sommers à la Brasserie Universelle.

Elle ensuite, il a procédé à l'interrogatoire de Schemansky, qui est entré promptement dans la voie des aveux.

C'est ainsi qu'il a reconnu avoir commis avec son complice de nombreux vols avec effraction dans les châteaux de la banlieue de Lille et a dévolé un coup préparé pour la nuit dans une propriété des environs de Roubaix.

Schemansky a dit, en autre, que Sommers est sa femme habitaient Gand, d'où ils arrivaient tous deux ; aussitôt des télégrammes ont été lancés dans cette direction, ainsi qu'à Anvers.

Indépendamment des objets trouvés en leur possession, ils ont en outre des bijoux et de savon vert pour l'expédition préparée.

Après les avoir fait écrouer à la maison d'arrêt, le parquet s'est retiré vers deux heures du matin.

La journée d'hier

Une arrestation à Gand

Hier, le parquet de Lille recevait un télégramme du parquet de Gand, l'informant que la maîtresse de Sommers avait été arrêtée. Nous trouvons, chez notre confrère, le *Journal de Gand*, les détails suivants sur cette arrestation :

L'assistanbelle Sommer qui avait en pendant de longs mois le talent de mettre sur les dents toute la police judiciaire du pays, vient de se faire prendre à Lille avec un de ses complices. Il faut savoir que le bureau de Paris, recevoir le parquet de Gand que le nommé Sommer et un individu qui était appelé Schemansky venaient d'être arrêtés par la police de cette ville. Immédiatement interrogé, le complice de Sommer, sujet allemand, déclara que tous, deux venaient de Gand pour scouler dans le Nord de la France l'objet de multiples larcins commis dans les environs de notre ville. En même temps, il donnait les indications nécessaires pour découvrir le domicile de Sommer à Gand. Ils avaient habité depuis le mois de février dans un cabaret de la rue des Femmes Saint-Pierre, au *Lion-d'Or*. Il y avait joué un appartement sous le nom de schmidt et y vivait avec un nommée Marie Richard, jeune personne sans logement, fréquentant... se couche et le produit de ses larcins.

Immédiatement prévenu, M. Van Drom, commissaire de police de la ville de Gand, se rendit au domicile de la belle et n'eut pas de peine à la cueillir. Elle a été écrouée.

Quelques jours, M. le Juge de Parquet représenté par MM. Wurth, procureur du roi, Sievaert, juge d'instruction se sont rendus au *Lion d'Or*, pour y opérer des perquisitions.

Dans la chambre de Sommer, on a trouvé un attirail complet d'instruments d'effraction tels que vilbrequins, loupes, pinces-monseigneur, ciseaux à froid, etc., puis de lanternes sourdes, des boîtes d'allumettes bougies, des chaussures particulières, etc., etc.

Sommer avait une garde-robe des plus complètes, il fout croire qu'il affectionnait particulièrement les jupelles, vu le grand nombre de paires qu'on a trouvées à son domicile.

Sommer collectionnait également un nombre incalculable de reconnaissances du Mont-de-Piété ; on a retrouvé entre autres des cartes détaillées de France et de Belgique, des albums dessinant les plans des principaux châteaux du pays, et pour lesquels il avait conçu un vif intérêt, un humeur vagabonde, il aurait fait encore plus d'une victime.

L'arrestation de Sommer est due à cette particularité qu'il était très connu de la police du Nord de la France.

Arrestation à Anvers

Un peu après avoir reçu ce premier télégramme, le parquet d'Anvers télégraphiait à son tour qu'il avait procédé à l'arrestation de la maîtresse de Schimansky.

Une demande d'extradition de ces filles vu être adressée par la justice française à la justice belge.

La bande des dévaliseurs

En outre de ces arrestations, les divers parquets belges ont lancé une vingtaine de mandats d'amener contre les complices de Sommers et Scheman-ky.

Cette bande, de *dévaliseurs de châteaux*, ne compte, en effet, que moins d'une trentaine d'individus, parmi lesquels des serruriers, des plombiers, des vitriers, des couvreurs, tous gens ayant, par leur profession, plus de facilités que d'autres pour pénétrer dans les maisons. Elle doit prochainement être démantelée.

Toutefois, ces voleurs de profession n'opéraient que par deux ou trois au plus ensemble.

Le vol commis, ils apportaient ou envoyaient à Gand, leur principal centre de réunion, les objets d'or et d'argent. Là, ils fondaient ces bijoux en lingots par les plombiers de l'association. Anvers, comme Gand, était un centre de réunion.

Sommers

Sommers, Sommer ou Sommero était évidemment un des chefs de la bande ; s'il n'était pas le capitaine, il était certainement le lieutenant.

Comme nous l'avons dit hier, il a beaucoup plus d'aplomb et de cynisme que Schimansky. « S'il n'y avait pas eu un imbécile », a-t-il dit au commissaire central en parlant de son complice, « vous ne m'auriez pas eu. »

Quant à la maîtresse de celle de Schimansky, on est convaincu que ce sont deux allemands ; mais on ne connaît pas exactement leur état-civil. Comme on lui demandait s'il n'était pas honteux de s'unir avec un voleur, » s'écria-t-il en se redressant, « mais je ne suis pas un espion ! »

Sommers a prétendu lui-même de conduire la justice à l'endroit où il avait préparé un coup pour la nuit de jeudi à vendredi.

Schimansky continue ses aveux

Hier, vers cinq heures, M. le commissaire central, accompagné de M. Floriot, inspecteur de la sûreté et de M. Bouquilly, secrétaire, s'est rendu à la maison d'arrêt pour continuer l'interrogatoire de Schimansky. Celui-ci syant promis de tout dire, raconta ce qui suit :

« Sommers et moi nous sommes partis de Roubaix vers dix heures dans la nuit de mercredi à jeudi et nous nous sommes dirigés vers un château, dont j'ignore le nom, mais que je reconnaîtrais certainement si je le voyais. Nous en avons fait le tour à l'extérieur dans l'intention d'y pénétrer, mais ayant aperçu de la lumière nous nous sommes retirés.

« Sommers, dirigeant toujours l'expédition, nous nous sommes rendus à un autre château, situé sur la grand'route et, comme point de repère, j'ai remarqué que, non loin de là il y avait de la lumière électrique et une grande cheminée.

« Arrivés tout près, nous avons fait le tour du château en suivant un petit chemin, bordant le château et le parc ; il a en viron 6000 mètres de la route, nous avons trouvé une grille en fer que Sommers a ouverte à l'aide d'une fausse clef. Nous nous sommes trouvés dans un jardin de fleurs. Nous l'avons traversé et sommes arrivés dans un jardin anglais qui s'étend en face d'une maison de campagne. Sommers a fracturé les volets et a ouvert une fenêtre un mètre 50 au-dessus du sol et a pénétré dans l'intérieur pendant que je faisais le guet dans le parc.

« Tout à coup, j'ai entendu crier : « au secours ! au voleur ! » Sommers est aussitôt apparu à la fenêtre et nous nous sommes sauvés en reprenant le chemin que nous venions de parcourir. Sommers a tiré deux coups de feu ; ils sont de 15 ans de réclusion prononcée pour la cour d'assises d'Anvers. Il a une maîtresse nommée Marie Richard, âgée de 30 ans.

L'autre est un nommé Wilhelm Schemansky, 22 ans, né à Hanôvre ; il n'était, d'après ses dires, que l'aide du précédent.

Dans la soirée, le Parquet a interrogé une fille, Bertha Sommer, qui est la maîtresse, avait rendes-vous avec Sommers à la Brasserie Universelle.

Elle ensuite, il a procédé à l'interrogatoire de Schemansky, qui est entré promptement dans la voie des aveux.

C'est ainsi qu'il a reconnu avoir commis avec son complice de nombreux vols avec effraction dans les châteaux de la banlieue de Lille et a dévolé un coup préparé pour la nuit dans une propriété des environs de Roubaix.

Schemansky a dit, en autre, que Sommers et sa femme habitaient Gand, d'où ils arrivaient tous deux ; aussitôt des télégrammes ont été lancés dans cette direction, ainsi qu'à Anvers.

Indépendamment des objets trouvés en leur possession, ils ont en outre des bijoux et de savon vert pour l'expédition préparée.

Après les avoir fait écrouer à la maison d'arrêt, le parquet s'est retiré vers deux heures du matin.

La journée d'hier

Une arrestation à Gand

Hier, le parquet de Lille recevait un télégramme du parquet de Gand, l'informant que la maîtresse de Sommers avait été arrêtée. Nous trouvons, chez notre confrère, le *Journal de Gand*, les détails suivants sur cette arrestation :

L'insaisissable Sommer qui avait en pendant de longs mois le talent de mettre sur les dents toute la police judiciaire du pays, vient de se faire prendre à Lille avec un de ses complices. Il faut savoir que le bureau de Paris, recevoir le parquet de Gand que le nommé Sommer et un individu qui était appelé Schemansky venaient d'être arrêtés par la police de cette ville. Immédiatement interrogé, le complice de Sommer, sujet allemand, déclara que tous, deux venaient de Gand pour scouler dans le Nord de la France l'objet de multiples larcins commis dans les environs de notre ville. En même temps, il donnait les indications nécessaires pour découvrir le domicile de Sommer à Gand. Ils avaient habité depuis le mois de février dans un cabaret de la rue des Femmes Saint-Pierre, au *Lion-d'Or*. Il y avait joué un appartement sous le nom de schmidt et y vivait avec un nommée Marie Richard, jeune personne sans logement, fréquentant... se couche et le produit de ses larcins.

Immédiatement prévenu, M. Van Drom, commissaire de police de la ville de Gand, se rendit au domicile de la belle et n'eut pas de peine à la cueillir. Elle a été écrouée.

Quelques jours, M. le Juge de Parquet représenté par MM. Wurth, procureur du roi, Sievaert, juge d'instruction se sont rendus au *Lion d'Or*, pour y opérer des perquisitions.

Dans la chambre de Sommer, on a trouvé un attirail complet d'instruments d'effraction tels que vilbrequins, loupes, pinces-monseigneur, ciseaux à froid, etc., puis de lanternes sourdes, des boîtes d'allumettes bougies, des chaussures particulières, etc., etc.

Sommer avait une garde-robe des plus complètes, il faut croire qu'il affectionnait particulièrement les jupelles, vu le grand nombre de paires qu'on a trouvées à son domicile.

Sommer collectionnait également un nombre incalculable de reconnaissances du Mont-de-Piété ; on a retrouvé entre autres des cartes détaillées de France et de Belgique, des albums dessinant les plans des principaux châteaux du pays, et pour lesquels il avait conçu un vif intérêt, un humeur vagabonde, il aurait fait encore plus d'une victime.

L'arrestation de Sommer est due à cette particularité qu'il était très connu de la police du Nord de la France.

Arrestation à Anvers

Un peu après avoir reçu ce premier télégramme, le parquet d'Anvers télégraphiait à son tour qu'il avait procédé à l'arrestation de la maîtresse de Schimansky.

Une demande d'extradition de ces filles vu être adressée par la justice française à la justice belge.

La bande des dévaliseurs

En outre de ces arrestations, les divers parquets belges ont lancé une vingtaine de mandats d'amener contre les complices de Sommers et Scheman-ky.

Cette bande, de *dévaliseurs de châteaux*, ne compte, en effet, que moins d'une trentaine d'individus, parmi lesquels des serruriers, des plombiers, des vitriers, des couvreurs, tous gens ayant, par leur profession, plus de facilités que d'autres pour pénétrer dans les maisons. Elle doit prochainement être démantelée.

Toutefois, ces voleurs de profession n'opéraient que par deux ou trois au plus ensemble.

Le vol commis, ils apportaient ou envoyaient à Gand, leur principal centre de réunion, les objets d'or et d'argent. Là, ils fondaient ces bijoux en lingots par les plombiers de l'association. Anvers, comme Gand, était un centre de réunion.

Sommers

Sommers, Sommer ou Sommero était évidemment un des chefs de la bande ; s'il n'était pas le capitaine, il était certainement le lieutenant.

Comme nous l'avons dit hier, il a beaucoup plus d'aplomb et de cynisme que Schimansky. « S'il n'y avait pas eu un imbécile », a-t-il dit au commissaire central en parlant de son complice, « vous ne m'auriez pas eu. »

Quant à la maîtresse de celle de Schimansky, on est convaincu que ce sont deux allemands ; mais on ne connaît pas exactement leur état-civil. Comme on lui demandait s'il n'était pas honteux de s'unir avec un voleur, » s'écria-t-il en se redressant, « mais je ne suis pas un espion ! »

Sommers a prétendu lui-même de conduire la justice à l'endroit où il avait préparé un coup pour la nuit de jeudi à vendredi.

Schimansky continue ses aveux

Hier, vers cinq heures, M. le commissaire central, accompagné de M. Floriot, inspecteur de la sûreté et de M. Bouquilly, secrétaire, s'est rendu à la maison d'arrêt pour continuer l'interrogatoire de Schimansky. Celui-ci syant promis de tout dire, raconta ce qui suit :

« Sommers et moi nous sommes partis de Roubaix vers dix heures dans la nuit de mercredi à jeudi et nous nous sommes dirigés vers un château, dont j'ignore le nom, mais que je reconnaîtrais certainement si je le voyais. Nous en avons fait le tour à l'extérieur dans l'intention d'y pénétrer, mais ayant aperçu de la lumière nous nous sommes retirés.

« Sommers, dirigeant toujours l'expédition, nous nous sommes rendus à un autre château, situé sur la grand'route et, comme point de repère, j'ai remarqué que, non loin de là il y avait de la lumière électrique et une grande cheminée.

« Arrivés tout près, nous avons fait le tour du château en suivant un petit chemin, bordant le château et le parc ; il a en viron 6000 mètres de la route, nous avons trouvé une grille en fer que Sommers a ouverte à l'aide d'une fausse clef. Nous nous sommes trouvés dans un jardin de fleurs. Nous l'avons traversé et sommes arrivés dans un jardin anglais qui s'étend en face d'une maison de campagne.